

Feuille de liaison n°4 de la commission ASSURANCE – octobre 2010

Cette feuille de liaison est adressée à l'ensemble des clubs et des adhérents FFS.

De l'utilisation des coupons d'initiation

Depuis presque un an, nous vous avons proposé un nouveau mode de validation des coupons d'initiation. Vous avez quasiment tous utilisé cette solution qui, initialement devait être une solution du dernier moment, comme principale façon de valider vos coupons !

Cela prouve bien que vous êtes dans l'attente d'une solution totalement « dématérialisée » pour l'utilisation et la validation de ces coupons. Malheureusement, le développement d'un module de gestion prend plus de temps que prévu. Si le cahier des charges est bouclé, nous n'avons toujours pas pu définir comment ce module serait développé, le problème étant foncièrement ... financier.

En attendant, il est nécessaire de vous rappeler quelques consignes mais aussi de fixer certaines nouvelles règles pour limiter « quelques dérives », tout ceci afin qu'une gestion saine et simple puisse permettre un travail plus serein des salariés du siège pour lesquels la gestion manuelle des coupons représente un énorme travail.

ACHATS des coupons :

Petit rappel qui va vous paraître surprenant ... : pour assurer une sortie d'initiation à l'aide de coupons, il faut préalablement les avoir achetés ! Trop souvent cette année des demandes de garanties ont été sollicitées alors que les coupons n'étaient pas encore achetés et très souvent il a fallu relancer plusieurs fois les heureux bénéficiaires de cette tolérance pour que la situation soit régularisée. Conséquence : plus aucune dérogation en la matière ne sera accordée.

PRISE d'EFFET des coupons :

Conséquence de la souplesse accordée, certains d'entre vous n'hésitent pas à demander l'annulation de la prise d'effet de leur demande de garanties par messagerie ou n'envoient pas les coupons après la sortie. Malheureusement, non, toute demande de validation par messagerie ou tout coupon non retourné est réputée être validée ou utilisée ... de la même façon que lorsque la demande est faite « normalement » par envoi préalable des coupons papier !

Cela vaut pour tous les dossiers en souffrance depuis le 1^{er} janvier de cette année.

ECHANGES des coupons :

L'action d'échanges des carnets de coupons achetés avant le 1^{er} octobre 2009 (décision du CD d'octobre 2009) est close au 30 septembre 2010. Elle a permis l'échange des carnets en cours de circulation au profit de carnets repérés et dont la validité est de 2 années maximum.

En annexe à cette « lettre d'information » n°4, vous trouverez les consignes d'utilisation des coupons d'initiation et de l'initiation de masse, le mémento spécifique à l'initiation qu'il convient de remettre à chaque initié ainsi qu'un exemple de bordereau de présence.

Profitez bien de cet automne pour faire découvrir notre activité !

Dominique LASSERRE

